



SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : contact@cgtpointpmbm.fr

Sites : www.cgtpointpmbm.fr et <http://cgstgobainbatiment.blogspot.fr/>

Emma 06 08 82 67 58 - Yannick 06 73 35 80 57

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX 2019, INSUFFISANTS !

Pour rappel, voici les principales demandes que VOUS nous avez communiquées, notamment lorsque nous sommes venus à votre rencontre sur votre lieu de travail. Nous les avons exposées et défendues devant la direction.

- augmentation de salaire de 100€ avec priorité aux plus bas salaires,
- 13^{ème} mois ou prime de fin d'année,
- 11 chèques-déjeuner par mois (comme chez Comasud), d'une valeur de 9,20€ avec participation employeur de 60%,
- remise en place des primes médailles du travail ou prime d'ancienneté à 18 ans,
- progression réelle et effective de l'échelon A à l'échelon B après 3 ans au A,
- revalorisation du panier à 10€ (au lieu de 9,05€ en 2019),
- revalorisation prime de salissure à 12€ (le montant de 8€ est figé depuis 2010).

Selon nous, les augmentations des minimas conventionnels, le changement de tranche d'ancienneté et les chèques déjeuner mis en place en 2018 ne devraient pas faire partie des négociations pour 2019. Nous avons aussi demandé que chaque salarié bénéficie d'au moins une mesure salariale, hors chèques-déjeuner.

Vous trouverez ci-joint le protocole d'accord proposé par la direction soumis à la signature des syndicats.

La direction a une fois de plus ignoré toutes les demandes de mesures générales et objectives telle que l'augmentation de tous les salaires, le 13^{ème} mois, la reconnaissance de l'ancienneté soit par une prime au-delà de 15 ans ou prime médailles du travail, la revalorisation des indemnités panier ou salissure.

Il a fallu intervenir sur le respect de l'accord signé en 2018 concernant l'attribution des 4 chèques-déjeuner supplémentaires par mois en 2019, (donc logiquement dès janvier) si le chiffre d'affaires budgété était atteint, ce qui est le cas puisqu'il est à +1,5% / B2018).

La CGT a demandé au DRH que tous les salaires inférieurs à 1750€ brut soient revalorisés, soit par le biais des minimas, soit par l'enveloppe dédiée aux bas salaires. 48 personnes ayant un salaire inférieur à 1750€ sont rémunérées aux minimas et auront donc une augmentation à partir de mars. Il en resterait donc 265 concernées par la mesure 5.3.1 sur les bas salaires. Cela représente 265 x 20€ x 12 mois = 63 600€ soit à peu près le montant prévu dans l'accord (pour 90% de l'effectif) alors que la proposition CGT est pour 100% de l'effectif concerné.

Cet aspect est primordial pour nous d'autant que toutes les autres mesures sont totalement individualisées, sauf bien sur celles inscrites dans la convention collective et les chèques-déjeuner qui ont fait l'objet d'un accord l'an dernier. Nous demandons à la direction de faire cet ultime geste en faveur des plus bas salaires, en n'excluant personne.

A de rares exceptions, la direction propose toujours la même chose : une enveloppe globale « fourre-tout » distribuée à la tête du salarié.

En résumé, hors chèques-déjeuner et les revalorisations découlant de l'application de la convention collective (minimas et prime d'ancienneté), **il n'y a aucune mesure salariale générale puisque même pour les plus bas salaires, la direction exclut 10% du personnel concerné.**

DES SOUS, IL Y EN A, POUR L'ENTREPRISE ET LES ACTIONNAIRES. MAIS PAS POUR VOUS !

Chaque année depuis 2013, la MBM a réalisé entre 6,5 millions et 7,9 millions de bénéfices, sauf sur l'exercice 2015 où le bénéfice était de 3,3 millions. A la fin de l'exercice 2017, la MBM dispose dans son « report à nouveau » plus de 27 millions d'euros de réserves.

Et les plus de 1000 salariés qui créent les richesses de l'entreprise devraient se contenter d'une enveloppe de 526 000€ pendant que les actionnaires se partagent des millions d'euros.

Ce n'est pas qu'une impression, le pouvoir d'achat des Français a réellement baissé depuis 2008. Selon l'OFCE, les ménages français ont perdu en moyenne 440 euros par an de revenu disponible.

Pour les salarié(e)s et la majorité des Français

La stagnation voire le blocage des salaires, l'augmentation des prix de l'énergie mais aussi de l'alimentation, la baisse des APL, l'augmentation des taxes, la désindexation des retraites, sont autant d'éléments qui prouvent que la situation, loin de s'améliorer, se détériore.

Si cela continue, en 2025, nous serons encore plus nombreux au seuil de pauvreté médian (1026 € en 2018 ; mendier, faire la quête (oh con...quête 2025))

Pour les dirigeants des grandes entreprises

L'étude annuelle publiée le 24 octobre 2018 par le cabinet Proxinvest indique que la rémunération moyenne des patrons du CAC 40 atteint 5 millions d'euros par an, soit plus de 280 années de Smic. Cette augmentation (+ 14 %) est la plus forte des dix dernières années.

En 2018, les entreprises du CAC40 ont versé à leurs actionnaires 57,4 milliards d'euros, soit 12,8% de plus que l'année précédente.



La CGT juge que les mesures prévues dans l'accord 2019 sont insuffisantes et qu'elles ne répondent pas aux revendications qui sont pour vous prioritaires. Mais vous, qu'est-ce que vous en pensez ? Comment appréciez-vous la manière dont votre investissement quotidien est considéré, au regard du contenu de l'accord proposé par la direction ?



